

Ce sont des chiffres très intéressants. Ils démontrent que la puissance de vote de l'ensemble des actions détenues par les Canadiens ne s'établissait qu'à 12-20 p. 100; pourtant, cela voulait-il dire que le Pacifique-Canadien n'était pas sous la haute main des Canadiens? Cela rend-t-il le Pacifique-Canadien moins canadien qu'il ne devrait l'être? Les Canadiens estiment pouvoir faire des sacrifices et nous devrions être disposés à en faire pour nous assurer que ce sera un pipe-line entièrement canadien. Certes nous aurions pu prendre la voie facile et laisser acheminer ce pipe-line au sud des Grands lacs au lieu du nord de ces régions. En ce cas, on ne nous aurait pas demandé de construire nous-mêmes la canalisation sous le régime de l'étatisation ni d'adopter l'attitude qu'on nous demande maintenant de prendre. Je le demande, soyons attentifs aux réalités.

A mon sens, aucun membre de la Chambre, même le ministre du Commerce, n'estime que le projet du pipe-line transcanadien est tout à fait idéal, mais comme le disait le *Journal d'Edmonton*, le 10 mai 1956:

De tous les projets soumis pour distribuer le gaz naturel de l'Alberta, celui du pipe-line transcanadien semble le meilleur, au demeurant. Il faut espérer que le parlement le ratifiera sans retard indéfini, pour que les travaux puissent commencer cette année.

Je n'ai donné lecture que du dernier paragraphe de cet éditorial.

On a beaucoup parlé de clôture au cours du présent débat. Il reste qu'avant que le ministre du Commerce ait même eu l'occasion de prendre la parole au sujet de la résolution, nous avons dû subir sept votes à la Chambre. Je crois que l'opposition a fait connaître son intention au sujet de la ligne de conduite qu'elle entendait suivre; autrement dit, elle l'a voulu.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé ce soir de la liberté du débat; or nous avons été témoins d'un mauvais exemple lors de sa tentative d'empêcher le représentant de Bow-River de disposer des vingt minutes accordées par la Chambre. Je crois, monsieur le président, que c'est là un excellent exemple de clôture au sein de la clôture.

M. Knowles: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas cherché à écourter les vingt minutes accordées à l'honorable représentant de Bow-River. Je n'ai pas voulu tout simplement que le temps qu'il faisait consacrer à la Chambre à propos du rappel au Règlement fût enlevé aux autres d'entre nous, y compris mon honorable ami de Vegreville.

M. Decore: Monsieur le président, il reste que cette contestation a accaparé vingt minutes et que l'honorable représentant de Win-

nipeg-Nord-Centre s'est levé pour dire que ce temps devrait être compté dans les vingt minutes.

M. Knowles: Qu'est-ce qui en est responsable?

M. Decore: En d'autres termes, vous avez tâché d'empêcher le député d'exprimer son opinion pendant les vingt minutes qui lui étaient attribuées.

M. Fleming: C'est absurde! Il faut s'en tenir au Règlement.

M. Decore: Évidemment, il en est de même pour ce qui s'est passé cet après-midi quand les conservateurs ont voulu empêcher le député de Calgary-Sud de parler.

M. Fleming: Monsieur le président, le député dit une chose qui, comme il doit le savoir, est tout à fait fautive. Il n'y a eu aucune tentative d'empêcher un député de prendre la parole cet après-midi. Le temps qu'a pris le député de Calgary-Sud lui avait été attribué par le parti libéral sur la période dont celui-ci disposait dans le débat et non pas sur le temps qui revenait à l'opposition conservatrice. C'est le whip libéral qui en a pris l'initiative.

M. Castleden: Monsieur le président, je pense qu'on se rappellera le 15 mai comme du jour où la démocratie a été la plus menacée au Canada depuis la confédération.

M. Hamilton (York-Ouest): Nous sommes au 16.

M. Castleden: Il serait triste de l'oublier. Nous avons vu aujourd'hui refuser aux représentants de 30 à 50 p. 100 de la population le droit de parler au Parlement. Il est rarement arrivé dans l'histoire de notre pays que les droits et les intérêts du Canada aient été trahis de la sorte et jamais la démocratie n'a été si brutalement mise de côté afin de perpétrer cette trahison.

Il y a cinquante-cinq ans, le gouvernement du Canada, qui avait à régler une question de réciprocité entre notre pays et les États-Unis, après un débat à la Chambre, a soumis la question à la plus haute cour de justice du pays, soit à la population canadienne qui a donc décidé par la voie du scrutin si le Canada devait ou non commercer avec les États-Unis, s'il devait y avoir des restrictions ou des réductions tarifaires entre les deux pays de façon à permettre l'entrée libre des marchandises. Le gouvernement a cru alors qu'il convenait de laisser la population du Canada décider ainsi de la question. Il y a une trentaine d'années, le parti libéral appliquait la clôture, mais seulement après trois semaines de débat.